



**Réponse à l'interpellation de MM. Valéry Beaud et Daniel Dubas déposée le 28 février 2020**

« Mais où est donc bien passé le Plan directeur communal (PDCom) ? »

Lausanne, le 13 août 2020

**Rappel de l'interpellation**

« Conformément à l'article 16 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), les plans directeurs définissent la stratégie d'aménagement du territoire pour les quinze à vingt-cinq prochaines années et les mesures de mise en œuvre. Ils assurent aussi la coordination des politiques publiques ayant un effet sur le territoire.

A Lausanne, le Plan directeur communal (PDCom) en vigueur date de 1996. Depuis lors, les circonstances ont sensiblement changé et cet ancien PDCom est obsolète. Il a notamment perdu sa capacité à impulser et mettre en cohérence les actions municipales. Comme prévu par la loi cantonale, la Municipalité a donc initié à la fin des années 2000 sa révision, afin de répondre aux nouveaux défis à relever. (...)

Ainsi, c'est le 24 mai 2011 que le Conseil communal adoptait le rapport-préavis N° 2010/64<sup>1</sup> relatif aux intentions de la Municipalité pour la révision du PDCom, allouant par la même occasion un crédit d'investissement de CHF 1'200'000.- pour les frais d'études et la prise en charge des mandats extérieurs nécessaires. Depuis lors, de nombreuses études et analyses ont été menées (...). Après un envoi d'un projet de PDCom pour examen préalable des services cantonaux en 2014, et la consultation des communes voisines, celui-ci a été adapté et à nouveau soumis aux services cantonaux en 2017 pour examen complémentaire. Il a ensuite été finalisé en vue de la mise en consultation publique de 30 jours, conformément à l'article 17 de la LATC, qui s'est tenue du 21 février au 22 mars 2019. (...)

Lors de la soirée d'information publique du 20 février 2019, le calendrier présenté à la population pour la suite de la démarche était alors le suivant :

- mai 2019 : rapport de consultation publique du PDCom ;
- fin 2019 : adoption du préavis PDCom par la Municipalité ;
- mi-2020 : adoption du préavis PDCom par le Conseil communal.

Par ailleurs, durant la consultation publique, la population lausannoise a été invitée à formuler ses remarques et exprimer son point de vue, les documents mentionnant que "les contributions, observations et remarques reçues lors de cette consultation feront l'objet d'un rapport qui accompagnera le PDCom et sera rendu public".

Aujourd'hui, près d'une année après la clôture de la consultation publique, alors que le rapport de consultation publique devrait déjà être publié et que le préavis sur le PDCom devrait être en main du Conseil communal, force est de constater que ni le Conseil communal ni la population n'ont eu la moindre nouvelle sur le PDCom, ce qui est en droit de les inquiéter au vu des enjeux extrêmement importants que représente celui-ci.

---

<sup>1</sup> Rapport-préavis N° 2010/64 du 15 décembre 2010 « Intentions de la Municipalité pour la révision du plan directeur communal. Demande de crédit d'étude. Réponse au postulat de Mme Florence Germond et de M. Philippe Mivelaz. Réponse au postulat de M. Nicolas Gillard et Mme Isabelle Truan. Réponse au postulat de M. Laurent Guidetti. Réponse au postulat de Mme Isabelle Truan ».

Enfin, il peut encore être bon de rappeler que dans le bilan à mi-législature du programme de la Municipalité (février 2019), sous le titre « Un développement urbain harmonieux au cœur de l'agglomération », il était encore mentionné que « la Municipalité a adopté les principes du Plan directeur communal, ce qui permettra sa mise en consultation en 2019 et son adoption durant cette législature ».

## **Préambule**

Comme le rappellent les interpellateurs, le Plan directeur communal (PDCoM) est effectivement un outil central pour la gestion et le développement du territoire lausannois. Il permet de fixer les principales orientations et priorités de la Municipalité, afin de guider l'évolution de la ville pour les 15 prochaines années et d'assurer une étroite coordination entre les multiples politiques publiques sectorielles à incidence spatiale (urbanisme, mobilité, nature et environnement, etc.).

Après un important processus d'études puis de consultation, le projet de nouveau PDCoM lausannois a été présenté au public en février 2019. Il était alors prévu que celui-ci soit soumis au Conseil communal mi-2020. Le projet a néanmoins pris du retard, en particulier en raison de la décision de la Municipalité d'y intégrer les enjeux relatifs à la politique de la Ville de Lausanne (cf. rapport-préavis N° 2019/30<sup>2</sup>). Le plan directeur étant un processus au long cours, ces questions n'ont pas été intégrées au démarrage du projet et il paraît essentiel à la Municipalité qu'un chapitre sur les enjeux climatiques soit inclus dans le PDCoM et qu'en particulier les enjeux relatifs par exemple à la politique d'agriculture urbaine, de concept directeur nature en ville ou encore de patrimoine arboré et forestier y trouvent une place.

Le calendrier mis à jour prévoit que le plan directeur communal soit sur la table du Conseil communal au début de l'année 2021.

## **Réponses aux questions posées**

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

**Question 1 : Près d'une année après la fin de la consultation publique du Plan directeur communal (PDCoM), pourquoi le rapport de consultation publique, annoncé pour mai 2019, n'a pas encore été publié ? Quand le sera-t-il ?**

La publication du rapport de consultation est prévue pour l'automne 2020.

**Question 2 : Quand est-ce que le préavis sur la révision du PDCoM sera-t-il soumis à la Municipalité pour adoption ?**

Le calendrier prévisionnel actuel prévoit une soumission du préavis sur la révision du PDCoM à la Municipalité à l'automne 2020.

**Question 3 : Quand est-ce que le préavis sur la révision du PDCoM sera-t-il soumis au Conseil communal pour adoption ?**

Il est prévu de soumettre le préavis sur la révision du PDCoM au Conseil communal pour adoption au début de l'année 2021.

**Question 4 : De manière plus générale, la Municipalité n'estime-t-elle pas que près de neuf ans après le lancement des études, il serait temps de transmettre le PDCoM au Conseil communal pour qu'il puisse en débattre ?**

Oui. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, le temps pris pour la préparation du plan directeur communal est une des raisons qui explique le retard supplémentaire pris par le projet. En dix ans, les

---

<sup>2</sup> Rapport-préavis N° 2019/30 du 15 août 2019 « Stratégie municipale en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques. Réponse au postulat de M. Johann Dupuis et consorts « Pour l'adoption d'un plan climat par la Municipalité de Lausanne ». Réponse au postulat de Mme Sara Gnoni et consorts « Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science ». Réponse au postulat de M. Xavier Company et consorts « Pour que Lausanne propose une énergie propre et locale, exempte de production nucléaire ».

priorités évoluent et un document dont les bases et fondements ont déjà plusieurs années n'est pas toujours en phase avec les problèmes du moment. Les six mois de retard supplémentaires pris par le projet permettront d'y intégrer les enjeux climatiques. On imagine mal en effet que la Ville de Lausanne publie aujourd'hui un plan directeur qui fasse l'impasse sur ces questions.

**Question 5 : Concernant cette fois-ci la révision du Plan d'affectation communal (PACom), la Municipalité avait annoncé en février 2019 qu'une démarche participative aurait lieu dans les quartiers dès l'été 2019. Rien de tel n'ayant été entrepris, qu'en est-il aujourd'hui ?**

En ce qui concerne le PACom, une vaste démarche participative dans les quartiers a été lancée le 9 mars 2020. Avec un programme de 17 balades dans les quartiers, cinq soirées d'information réparties dans différents secteurs de la ville, ainsi qu'un sondage en ligne, cette démarche devait débiter à fin mars et se terminer à l'automne 2020 par une exposition de restitution.

L'irruption de la pandémie de Covid-19 a eu raison des séances publiques et ballades prévues de mars à juin 2020, et a conduit à une adaptation du planning, le sondage en ligne restant cependant disponible. En l'état des recommandations de l'Office fédéral de santé publique (OFSP), il est prévu que la démarche reprenne dès fin août 2020. Il se peut, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, que d'autres reports se produisent.

**Question 6 : Enfin, la Municipalité peut-elle transmettre au Conseil communal un calendrier réaliste et détaillé de la suite des démarches tant pour le PDCom que pour le PACom ?**

Planning indicatif du PDCom :

- automne 2020 : publication du rapport de consultation ;
- automne 2020 : soumission du préavis sur la révision du PDCom à la Municipalité ;
- début de l'année 2021 : soumission du préavis sur la révision du PDCom au Conseil communal.

Planning indicatif du PACom territoires forains :

- 2020 : élaboration du nouveau PACom, consultation des services communaux et cantonaux ;
- 2021 : information publique puis mise à l'enquête du projet de PACom ;
- 2022 : mise en vigueur du nouveau PACom et abrogation de la zone réservée communale (sous réserves d'oppositions et/ou recours).

Planning indicatif du PACom territoire urbain :

- septembre 2020 – mai 2021 : démarche participative dans les quartiers ;
- 2021 : élaboration du plan et des nouvelles règles de construction ;
- 2021 : démarche d'information publique et de mise en consultation auprès des services cantonaux, communaux et des acteurs concernés ;
- 2022 : mise à l'enquête puis mise en vigueur du nouveau PACom (sous réserves d'oppositions et/ou recours).

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de MM. Valéry Beaud et Daniel Dubas.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 13 août 2020.

Au nom de la Municipalité

Le syndic  
Grégoire Junod



Le secrétaire  
Simon Affolter